

Expulsions : aucune nouvelle procédure pour vérifier l'article 3

MIGRATION Theo Francken était interrogé sur les suites du rapport du CGRA

Ce mardi, le secrétaire d'État à l'asile et la migration répondait aux questions des députés de la commission Intérieur. Theo Francken (N-VA) a surtout été questionné sur les suites données au fameux rapport du CGRA concernant l'expulsion des Soudanais. Ce rapport, s'il n'avait pas conclu que les personnes expulsées avaient été victimes de mauvais traitements (le CGRA n'a pu ni le prouver ni l'infirmier), soulignait, à tout le moins, le manque de précautions de l'Office des étrangers. L'instance n'avait pas suffisamment vérifié l'application de l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'Homme, qui garantit qu'un individu ne peut être renvoyé dans un pays s'il y risque des traitements inhumains et dégradants.

Les députés, particulièrement ceux de l'opposition, attendaient donc du secrétaire d'État qu'il développe les suites données aux recommandations dudit rapport. Charles Michel avait en effet affirmé que le gouvernement fédéral « examinerait de quelle manière l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme pouvait être mieux appliqué dans l'hypothèse d'un pays tiers qui pose problème en matière de droits de l'homme lorsqu'une personne n'introduit pas de demande d'asile et est confrontée à un retour forcé ».

Pas de réponse claire

Une nouvelle procédure a-t-elle été mise en place ? Le secrétaire d'État n'a pas donné de réponse claire. Il a simplement répété que cette nouvelle procédure devait encore être discutée en

gouvernement, que des contacts seront pris avec d'autres États membres afin de connaître leurs pratiques dans des cas similaires. Il a également réaffirmé l'intention du gouvernement de mettre en place une commission d'évaluation de l'exécution des dispositions en matière de politique de retour. Plusieurs membres de l'opposition ont déploré l'absence d'une procédure claire, comme Julie Fernandez (PS), Monica De Coninck (SPA) ou Benoît Hellings (Ecolo). Celui-ci demande qu'une procédure soit mise en place afin que les informations dont dispose le CGRA et qui peuvent servir à vérifier l'application de l'article 3 soient transférées à l'Office des étrangers lorsqu'il est susceptible d'expulser une personne.

Actuellement, 16 ressortissants soudanais sont en centre fermé, 13 sont concernés par une procédure Dublin et deux ont demandé l'asile en Belgique. Il en reste donc un qui serait concerné par cette procédure « article 3 », selon le secrétaire d'État.

À noter que la séance a également été émaillée par une altercation entre Theo Francken et le député CD&V Stefan Vercamer, au départ d'une question concernant l'expulsion d'une famille albanaise. Le secrétaire d'État a raillé la « supériorité morale » de ce député d'un parti membre de la majorité... ■

E.B.L.

FRICIONS

Francken et Rutten s'opposent sur les visites domiciliaires

Le secrétaire d'État à l'Asile Theo Francken (N-VA) a mené une joute verbale sur Twitter avec la présidente du VLD, Gwendolyn Rutten (photo). En cause : une proposition de résolution votée lundi en commission du parlement bruxellois, qui s'oppose au projet de loi fédéral (porté par la majorité N-VA-VLD-CD&V-MR) visant à autoriser les visites domiciliaires en vue d'arrêter les migrants en situation irrégulière. « Le texte dit que face à l'urgence et à la détresse humaine, il faut se positionner d'un côté ou de l'autre de l'Histoire », a relevé Theo Francken. L'Open VLD, qui a cosigné le texte, veut visiblement se positionner des deux côtés. »

Réplique libérale, via la présidente du parti : « Nous voulons une adaptation, Theo, tout comme l'autre parti libéral, celui de notre Premier ministre. » Theo Francken a souligné que le MR bruxellois s'était abstenu de voter la proposition en question et a estimé que

Gwendolyn Rutten n'avait « plus de prise » sur l'aile bruxelloise du VLD. La particularité de cette section régionale du parti flamand a d'ailleurs déjà été relevée par Didier Reynders (MR), selon lequel le VLD bruxellois est le « troisième parti socialiste » de la capitale.

La cheffe des bleus flamands a peu apprécié la pique de l'élu N-VA : « Du calme Theo. Respire. La N-VA change souvent de position aussi (comme sur le dossier du nucléaire). Si nous collaborons, nous pourrions arriver à une adaptation du projet sur les visites domiciliaires. » Le secrétaire d'État espère lui aussi pouvoir aboutir à une solution. Mais cette note constructive ne l'a pas empêché de lancer un dernier « scud » : « Je suis très calme, je ne supporte juste pas les girouettes, c'est tout. » Le projet de loi sur les visites domiciliaires n'en finit décidément pas de susciter des tensions.

Après les tensions internes dans certains partis (au MR, la section liégeoise a approuvé une motion contre le texte fédéral), la nervosité est montée d'un cran au sein même de la majorité fédérale.

A.-C.B.